

# **UNION DES COMORES**

*Unité-Solidarité-Développement*

**Le Président**



Moroni, le 29 AOUT 2024

**DECRET N° 24 - 147 /PR**

Portant nomination des Chefs de Pôles  
de soutien à l'action gouvernementale.

## **LE PRESIDENT DE L'UNION**

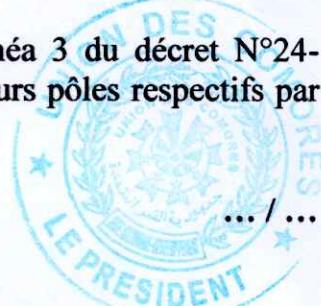
- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- Vu le décret N°06- 061/PR du 27 mai 2006 abrogeant et remplaçant le décret N° 05-081/PR du 13 août 2003 portant réorganisation Générale et Missions des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009 fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores, modifié et complété par le décret N°16-143/PR du 27 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-107/PR du 06 août 2024 , portant refonte de l'organisation, du fonctionnement et des attributions du Secrétariat Général du Gouvernement de l'Union des Comores, notamment en ses articles 15 à 17 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

## **DECREE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont nommés Chefs de Pôles de soutien à l'action gouvernementale au sein du Secrétariat Général du Gouvernement, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur RAOUL YVON DELAPEYRE ;
- Docteur SAID BOURHANI ABDALLAH ;
- Ambassadrice ASSOUMANY ABDALLAH CHAHARIZADI ;
- Monsieur EL-AZIZ BEN AHMED ;
- Monsieur HACHIM RAMIARA IBRAHIM
- Monsieur FOUADY GOULAME.

**ARTICLE 2** : Conformément aux dispositions de l'article 16 alinéa 3 du décret N°24-107/PR du 06 août 2024 susvisé, les intéressés sont affectés dans leurs pôles respectifs par arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement.



... / ...

**ARTICLE 3** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

